



Centre de recherche interuniversitaire sur  
la formation et la profession enseignante



**CRIFPE-SHERBROOKE**

*FACULTÉ D'ÉDUCATION, FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES  
FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE*

*UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE*

GUIDE D'INFORMATION

SOUTIEN FINANCIER

MEMBRES PROFESSEURS-CHERCHEURS RÉGULIERS ET ASSOCIÉS

Septembre 2017

## 1. INFORMATIONS IMPORTANTES

### 1.1 Candidatures

Cette mesure d'appui financier est réservée uniquement aux membres professeurs-chercheurs réguliers ou associés du CRIFPE-Sherbrooke (CRIFPE-S). Ce soutien financier est indépendant des subventions obtenues d'organismes subventionnaires et peut être demandé comme complément (ou non) au financement de recherches.

Deux ou plusieurs membres du CRIFPE-S peuvent déposer une demande conjointe de soutien financier si elle s'applique à une même recherche. Cependant, les objets étudiés pour lesquels le soutien financier a été demandé doivent être différents.

### 1.2 Période de soumission d'une demande

La période pour soumettre une demande de soutien financier est du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 avril 2018 inclusivement.

### 1.3 Montant accordé

Le montant maximal qu'un **membre professeur régulier** du CRIFPE-S peut obtenir durant la période d'une année est de 1 200 \$. Le membre professeur régulier peut faire un maximum de deux demandes durant cette période.

Le montant maximal qu'un **membre professeur associé** du CRIFPE-S peut obtenir durant la période d'une année est de 900 \$. Le membre professeur associé peut faire un maximum de deux demandes durant cette période.

### 1.4 Utilisation du ou des montant alloués par le CRIFPE-S

Les montants peuvent servir à pour les objets qui suivent.

1. Collecter ou traiter des données.
2. Engager des auxiliaires ou assistants de recherche (dans ce cas-ci, les coordonnées complètes de la personne engagée, ses matricules étudiant et professionnels ainsi que son numéro d'assurance sociale devront être fournis).
3. Reproduire du matériel de recherche (ex. : questionnaires).
4. Concevoir et imprimer des affiches scientifiques ou autres présentations en vue de communications dans des congrès scientifiques.
5. Publier des articles dans des revues scientifiques payantes ou soutenir la publication d'un ouvrage scientifique.
6. Traduire des articles vers la langue anglaise.
7. Effectuer la révision linguistique de textes à publier. Effectuer la mise en forme des textes conformément aux normes de publication des revues.
8. Effectuer et déposer une demande de subvention de recherche.

9. Payer les frais de déplacement à un événement scientifique.

La personne demandeuse est fortement invitée à solliciter les services de la ressource professionnelle de recherche du CRIFPE-S afin de réaliser des tâches, en totalité ou en partie, à caractère scientifique liées à l'une ou l'autre de ses recherches.

**1.5 Retombées concrètes de l'utilisation du montant alloué par le CRIFPE-S**

Il s'agit ici de préciser quelles sont les retombées concrètes attendues de l'utilisation du montant alloué.

**2. RAPPORT D'ACTIVITÉ**

À la fin de la période prévue de l'activité pour laquelle le soutien financier a été demandé, le membre professeur-chercheur doit obligatoirement compléter un rapport d'activité ainsi que les pièces justificatives de la réalisation de cette dernière. Le tout doit être acheminé à l'adresse suivante : <[crifpe-s@usherbrooke.ca](mailto:crifpe-s@usherbrooke.ca)>.

Le rapport standardisé est disponible à l'adresse qui suit : <<http://usherbrooke.crifpe.ca/crifpe/formulaires/>>. À défaut de présenter ce dernier et les pièces justificatives (carte embarquement avion et de train; contrats; factures; etc.), le paiement du montant initialement accordé n'aura pas lieu.

De plus, en l'absence de dépôt de ce rapport, il ne sera pas possible de présenter une nouvelle demande de soutien financier l'année suivante.